

Paris,

 Le 6 décembre 2017

**Communiqué de presse**

**Objectif fibre accompagne le déploiement de la fibre optique en publiant un guide pratique sur le raccordement et le câblage des locaux individuels neufs à un réseau en fibre optique**

Ce nouveau guide pratique dédié au **raccordement et au câblage des locaux individuels neufs (maisons individuelles ou locaux professionnels) à un réseau en fibre optique** a été présenté à l’occasion d’un **grand colloque le 6 décembre 2017** rassemblant les acteurs de la filière d’excellence fibre optique, suivi d’une visite de stands montrant les équipements liés et les applications possibles permises par un réseau fibre.



Ce 7ème guide pratique actualise le guide « Raccordement des maisons individuelles neuves au réseau en fibre optique FttH » (septembre 2013) et complète le guide « Raccordement des locaux professionnels au réseau en fibre optique FttH » (janvier 2015). Il vise à **préparer le raccordement de toute nouvelle construction de locaux individuels** (à usage professionnel ou d’habitation) à un réseau en fibre optique mutualisé, désigné par le terme FttH (*Fiber to the Home* – Fibre jusqu’à l’abonné). Il concerne également certaines rénovations ainsi que les lotissements neufs.

Il a pour ambition de **répondre aux nombreuses interrogations des professionnels** concernés :

* qu’impose la réglementation ?
* comment concevoir et construire le réseau de communications électroniques à très haut débit interne à l’immeuble bâti ?
* quels matériels utiliser ?
* quelles sont les règles de l’art dans ce domaine ?
* quels contrôles effectuer ?

A partir de diverses situations rencontrées en secteur urbain ou diffus, ce guide préconise des **solutions concrètes applicables à chaque cas recensé**. Il **expose les bonnes pratiques** qui président à la construction d’un réseau optique interne au bâtiment neuf en s’appuyant sur la règlementation et les normes en vigueur. La création de surfaces nouvelles dans des bâtiments existants (par surélévation ou addition) ou le changement d’affectation de locaux résidentiels convertis en locaux professionnels (et vice versa) sont également traités.

Objectif fibre offre donc avec ce guide de portée nationale un **cadre technique commun, stable et cohéren**t à tous les acteurs qui seront amenés à déployer la fibre dans ces types de bâtiment. Accessible librement sur le site d’Objectif fibre ([www.objectif-fibre.fr](http://www.objectif-fibre.fr)), ce guide vise à devenir le référent en s’adressant à tout l’écosystème du THD.

Marc LEBLANC, Président d’Objectif fibre souligne : « *Fruit d’un important travail d’échanges et de concertation associant notamment les organisations professionnelles représentant les équipementiers, les opérateurs et les installateurs, les industries des réseaux d’initiative publique, les centres de formation, les bureaux d’études, la Mission Très Haut Débit, l’ARCEP, le CEREMA, l’AFNOR, le CREDO, Promotelec, l’UNAM, la FPI, la LCA-FFB - les Constructeurs et Aménageurs, il contribuera à la conformité du déploiement et du raccordement au réseau FttH dans le respect des spécifications techniques, ainsi qu’à accroître la qualité et l’homogénéité des infrastructures passives THD et donc à garantir leur pérennité. »*

\*\*\*

Objectif Fibre est une plateforme de travail qui vise à **identifier et lever les freins opérationnels à un déploiement massif de la fibre optique**. Elle est composée de :

* la Fédération des Entreprises de Génie Electrique et Energétique (FFIE),
* la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms),
* la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC),
* la Fédération des Industriels des Réseaux d’Initiative publique (FIRIP),
* et le Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique (SERCE).

Contacts presse :

FFIE : Clotilde LEPAPE (c.lepape@ffie.fr  / 01.44.05.84.13)

FFTélécoms : Stéphanie BRUN (sbrun@fftelecoms.org / 01.47.27.72.76)

FIEEC: Yoann KASSIANIDES (ykassianides@fieec.fr / 01.45.05.70.11)

FIRIP: Sylvie LE ROUX (sylvie.leroux@pressentiel.fr / 06.28.69.05.24)

SERCE: Marielle MOURGUES (m.mourgues@serce.fr / 01.47.20.39.45)